



## **Compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2008**

Le conseil municipal s'est réuni à 20h30 en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Bernard ROSSIER, maire.

Adjoints présents: Michel GERMAIN, Laurence SANTAILLER, Éric SCHWARTZ, Michel GELY

Conseillers municipaux présents: Stéphanie CARNIEL, Marine CHALAYER, Didier DAILLY, Nathalie DULAC, Pascal FELICIOLI, Daniel GIRAUD, Vincent PETIT-LIAUDON, Thierry PONCIN, Ladislav POTOCKI, Monique RENARD.

Secrétaire de séance : monsieur Didier DAILLY.

### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du – novembre 2008**

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2008 est adoptée à l'unanimité.

### **Convention assistance juridique 2009- centre de gestion**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose par courrier remis aux conseillers municipaux le renouvellement par avenant de la prestation proposée par sa mission juridique. Cette assistance juridique a été utile pour la commune à plusieurs reprises.

Le montant de la participation proposée pour 2009 s'élèvera par à 901 € soit une hausse de 51 € par rapport à celle de 2008. Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant proposé.

### **Demande de subvention pour dégâts sur voirie suite aux intempéries du 2 au 3 novembre 2008**

Le classement en catastrophe naturel sollicité par la commune aurait, d'après la presse, été obtenu pour la commune, toutefois officiellement ce résultat n'a pas été notifié à la mairie.

Les dégâts d'après les estimations réalisés s'élèveraient :

- Passages du ruisseau de Biconne : 3489,05 € H.T
- Talus routier du Vanel : 15000 € environ de compétence communautaire
- Poste et route de Malleval- Combettes : 5318,40 € H.T

Selon un courrier du préfet remis aux conseillers municipaux, une possibilité de subvention existe par le fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et leurs groupements concernés par des catastrophes naturelles. Le conseil municipal souhaite à l'unanimité qu'une subvention soit demandée auprès de ce fonds.

En ce qui concerne les calamités agricoles, aucun exploitant agricole de la commune n'a souhaité solliciter ce fonds.

### **Presbytère : résiliation du bail avec l'association diocésaine**

Un contrat de bail est en vigueur pour le presbytère entre l'association diocésaine et la commune depuis le 30 novembre 1987. Une projet convention, remise aux conseillers

municipaux, est proposée pour résilier ce bail et pour permettre à l'association diocésaine de poursuivre ses activités ainsi que le maintien du logement du prêtre. Cette convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

### **Colombarium: prix des concessions**

Après débat, il est proposé des concessions selon deux durées distinctes de 15 ans ou 30 ans au prix respectif de 500 € et 900 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces durées et tarifs.

### **École mise en place du service d'accueil périscolaire**

Le maire présente au conseil municipal madame ANASTASY, nouveau personnel recruté, responsable du service d'accueil périscolaire. Celle-ci résume la mise en place de ce service et les 20 premières réponses favorables apportées par les familles suite aux documents remis et fiches de renseignements transmises.

Monsieur le maire précise qu'une subvention de la CAF sollicitée ne pourra être obtenue compte tenu de l'absence d'un personnel répondant à un critère de diplôme. Par contre, la subvention de la CAF relative à l'équipement de la garderie périscolaire pour une participation de 50% est obtenue.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire afin de pouvoir accueillir, dès 2 ans et demi (au lieu de 3 ans) pendant une heure au plus les enfants scolarisés en maternelle. Cette modification du règlement intérieur est approuvée par le conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions. Pour d'autres modifications du règlement intérieur demandées, il est envisagé de faire un bilan après quelques mois de fonctionnement avant d'envisager d'autres modifications.

### **Questions diverses**

- **Assurance tracteur municipal:** Le contrat proposé par AGF au prix de 516,42 € annuel est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- **Assurance multirisque communale:** Le contrat proposé par AGF au prix de 9179,33 € annuel est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.
- **Horaires de ménage de l'école:** L'accompagnement éducatif décidé par l'éducation nationale retarde et perturbe les horaires de ménage des classes et il ne semble pas y avoir pour l'instant de solutions appropriées.
- **Plantations de haies:** la plantation d'une haie est envisagée le long de la route de Malleval, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat à partir d'un devis obtenu.
- **Ruisseau de Biconne:** Un aménagement en amont du bourg similaire à celui réalisé à Letra en amont de la cave coopérative pourrait permettre de limiter les risques de problèmes liés aux embâcles à condition d'être accessible pour pouvoir nettoyer les grilles et l'aménagement. Le contrat de rivière Azergues a été sollicité en ce sens pour pouvoir nous conseiller sur le choix d'un bureau d'étude susceptible d'étudier le problème.
- **Presbytère:** En ce qui concerne les marchés passés avec les entreprises pour les travaux au presbytère, des modifications tarifaires sont à envisager. Ces modifications tarifaires proposées sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.
- **Barrière sur le mur du cimetière:** Les différents matériaux et devis étudiés, le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Dulac pour une barrière bois pour un coût total pose comprise de 7200 €
- **Barrière chicane chemin piétonnier de Malleval:** Suite à la réunion de quartier de Malleval, il est proposé d'équiper le chemin piétonnier reliant le lotissement au bourg d'une barrière chicane amovible d'un coût de 380 € H.T (hors pose) afin d'en interdire

physiquement l'accès aux motos et quads tout en permettant un accès pompier et services municipaux.

- **Résultats des élections prudhommale du 3 décembre**

les résultats enregistrés sur le bureau de vote (salariés) de la commune sont pour chaque section les résultats suivants:

industrie: 35,77%

commerce: 16,05%

agriculture: 19,08%

activités diverses: 26,92%

- **Autorisation d'achats et de dépôt de gerbes:** conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser monsieur le maire à engager des dépenses relatives aux dépôts de gerbes pour les 9 cérémonies nationales officielles ainsi que le 14 juillet. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
- **Défibrillateur:** le défibrillateur est installé conformément à la décision du conseil municipal dans le sas de la mairie. Une réunion à laquelle la population est conviée pour se former à son utilisation aura lieu le mercredi 10 décembre à 18 h en salle de la mairie.
- **Suites du sinistre d'avril 2007:** monsieur le maire a rencontré l'avocat de la commune suite aux requête de madame PERRIN. L'avocat conseille de contacter madame PERRIN pour qu'elle fasse expertiser son bien compte tenu des craquements du bâtiment entendus par les riverains.
- **Cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours:** La cotisation de la commune à cette structure départementale est majorée de 5 % et atteint la somme de 19162 €
- **Bilan succinct de la réunion de quartier du « quartier nord »:** 16 familles représentées à cette réunion au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés en particulier intérêt d'une zone bleue de stationnement, un dispositif de limitation de vitesse sur la route départementale, une numérotation métrique des habitations.
- **Accueil des élèves de l'école primaire en vue du préavis de grève nationale des enseignants du 9 décembre 2008:** M le maire interroge le conseil municipal pour trouver des volontaires pour l'accueil des élèves à l'école en cas de grève des enseignants. Aucun conseiller municipal ne se porte volontaire. Des réponses aux questions posées par courrier du maire à l'inspecteur d'académie relative à l'application de la loi prévoyant ces dispositifs de remplacement restent attendues.
- **Passeports biométriques:** une subvention de l'état d'un montant de 4000 € est disponible pour aménager le bureau qui accueillera la station d'enregistrement des passeports biométriques.
- **Maison médicale:** les professionnels de santé sont toujours à la recherche d'un terrain ou local à un prix raisonnable pour concrétiser leur projet de maison médicale regroupant différents professionnels de santé. Des solutions sont recherchées sur la commune.
- **Formations risques majeurs:** M DAILLY participera en janvier 2009 à la formation sur les risques majeurs organisée par l'association des maires du Rhône.
- **Schéma de Cohérence Territorial (SCOT):** Le SCOT beaujolais a été rejeté par l'Etat et certaines dispositions vont être réétudiées. En particulier, selon la classification des communes proposée, sur 30 ans, 525 logements pourront être créés sur l'ensemble Lamure-Grandris avec un pourcentage légèrement plus élevé pour Lamure.
- **Gare SNCF:** La gare de Lamure sur Azergues a été identifiée comme gare nécessitant des aménagements pour personnes à faible mobilité. Par ailleurs, une consigne à vélo va être créé pour permettre aux passagers qui se rendent à la gare en vélo de garer

celui ci et de ne pas les embarquer dans le train sachant que des vélos sont disponibles à destination de Lyon (velo'v).

- **Assemblée générale de l'Alt Azerguaise du 14 novembre 2008:** le compte rendu est remis au conseil municipal. L'association recherche 1 ou 2 bénévoles par commune pour s'impliquer dans l'organisation de L'AltaVTT autrement cette manifestation disparaîtra.
- **Réunion de la commission développement durable et environnement:** une commission ouverte ayant pour objet la présentation par FIBOIS du projet de chauffage au bois de bâtiments communaux aura lieu le mardi 15 décembre à 18h
- **Réunion de la commission communication:** une réunion de cette commission aura lieu le 5 janvier 2009
- **Réunion de la commission associative:** une réunion de cette commission ouverte aux représentants des associations aura lieu le vendredi 30 janvier 2009
- **Prochains conseils municipaux ordinaires:** les dates des prochains conseils municipaux ordinaires sont les jeudis 8 janvier et 5 février 2009

La séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance

Didier DAILLY

Le maire

Bernard ROSSIER